

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2022-07-08-B

Tarifs Activités Centre Social – 2022
Régie de Recettes du Service Centre Social

Le Maire,

- **Vu** l'article L 2122.22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- **Vu** la délibération du 30 janvier 2017 autorisant le principe de création d'une Régie de Recettes au service Centre Social, et fixant les premiers tarifs pour les activités du service Centre Social,
- **Vu** l'arrêté municipal portant institution d'une Régie de Recettes auprès du service Centre Social, en date du 31 janvier 2017, et les décisions du Maire instituant les tarifs
- **Considérant** l'organisation par le Centre Social de diverses activités,

DECIDE

1. Les tarifs suivants seront appliqués par le centre social communal « La Parenthèse »

ACTIVITE SOCIALE	OBJET	TARIF	OBSERVATIONS
Bagatelle Merlimont	Pôle Ados	Adhérent : 14.00€ Non adhérent : 15.00€	Lundi 11/07/2022
Biotropica à Val de Reuil	Pôle Familles	Adultes : 13.00€ Enfants : 11.00€	Lundi 11/07/2022
Paradis Aquatique à Douvrend	Pôle Familles	Adultes : 12.00€ Enfants : 10.00€ Enfants -3ans : 5.00€	Lundi 18/07/2022
Bagatelle Merlimont	Pôle Familles	Adultes : 18.00€ Enfants : 16.00€	Lundi 25/07/2022
Artmazia à Massy	Pôle Familles	Adultes : 7.00€ Enfants : 5.00€	Mardi 26/07/2022
Parc de la sauvagette à Lanquetot	Pôle Familles	Adultes : 8.00€ Enfants : 6.00€	Lundi 01/08/2022
Château de Dieppe	Pôle Adultes	Extérieur : 15.00€ SNA : 10.00€	Lundi 06/07/2022
Grottes de Naours	Pôle Adultes	Extérieur : 15.00€ SNA : 12.00€	Mardi 12/07/2022
Visite Hortillonages à Amiens	Pôle Adultes	Extérieur : 15.00€ SNA : 12.00€	Mardi 19/07/2022

2. La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la Commune (c/7066)
3. Expédition la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,
Le 8 juillet 2022
Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20220708-20220708-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Affichage : 15/07/2022

